

Au Parc du Mont-Orford
Vers un déficit
supérieur de
80,000 \$ à '85

Jelinek met fin aux rumeurs de boycottage

Le Canada sera des Jeux du Commonwealth

EDIMBOURG (PC) — Le ministre canadien de la Condition physique et du Sport amateur, Otto Jelinek, a mis fin aux rumeurs de boycottage en déclarant que les athlètes canadiens participeraient aux Jeux du Commonwealth "forts de l'appui inconditionnel du gouvernement".

Dans une salle pleine de journalistes désireux d'apprendre pourquoi le ministre ne s'était pas présenté à une conférence de presse qui devait avoir lieu mardi — d'où les rumeurs voulant que le Canada songe à ne pas participer aux jeux — Jelinek a déclaré que le gouver-

nement avait étudié plusieurs options avant de décider de ne pas boycotter.

La décision du Canada a évidemment soulagé les membres de la Société des Jeux du Commonwealth. En raison du boycottage de 31 pays protestant contre le refus de la Grande-Bretagne d'imposer des sanctions économiques à l'Afrique du Sud, les organisateurs craignaient qu'un retrait de la délégation de 286 athlètes du Canada entraîne l'annulation des jeux.

Jelinek a indiqué que jusqu'à mercredi dernier, quand le premier ministre Brian Mulroney a déclaré que le Canada prendrait part aux jeux, "il n'y avait pas de danger que nous retirions notre équipe".

Il a refusé d'énumérer les options s'offrant au gouvernement au cours de la dernière semaine, mais a précisé que "ces options n'étaient qu'hypothétiques".

"Personne ne tirera profit de ce boycottage, a dit l'ancien champion olympique en patinage artistique. Cette prise de position ne changera rien à la situation en Afrique du Sud."

Jelinek a souligné que le Canada s'opposait à la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, mais qu'il croyait qu'une participation au mouvement de boycottage ne changerait pas la situation "d'un iota".

Une honte

Le ministre a estimé qu'il était

honteux que les événements sportifs soient devenus les victimes de l'obstruction politique et a ensuite demandé à la Fédération des Jeux du Commonwealth de sévir contre les pays qui ont pris part au mouvement de boycottage.

"J'espère que la Fédération des Jeux du Commonwealth envisagera la possibilité d'imposer des sanctions, financières ou autres, aux pays qui se servent des jeux à des fins politiques."

Le ministre avait amorcé la conférence de presse en expliquant pourquoi il ne s'était pas présenté à celle de la veille.

Il a noté que cette rencontre avec les journalistes avait été organisée il y a environ un mois et qu'elle devait traiter de l'équipe canadienne.

"En raison des nouveaux développements dans le mouvement de boycottage et parce que le gouvernement canadien, jusqu'à hier soir, étudiait les options qui s'offraient à lui, j'ai jugé que cette conférence de presse devenait inappropriée."

Plus de la moitié des 58 équipes invitées aux jeux ont décidé de boycotter.

• **Un Noir agira comme porte-drapeau**
D 1, D 3



Le prince Andrew et son épouse Sarah saluent la foule en hiesse alors que le couple quitte l'abbaye de Westminster à bord d'un landau après la cérémonie de mariage.

Le mariage d'Andrew et Sarah plus décontracté

• Textes et photos en pages C 7 et C 8



Le ministre Otto Jelinek

Retour des députés aux Communes aujourd'hui

Les libéraux s'en promettent

par Marie TISON
OTTAWA (PC) — Le retour au Parlement des députés des deux principaux partis se fait dans l'enthousiasme.

Les libéraux, particulièrement, s'en promettent avec la période des questions, qui entrecoupera aujourd'hui le débat sur le projet de loi relatif à la libération conditionnelle des détenus.

"Ils s'en préparent des bonnes pour demain (aujourd'hui)", a dé-

claré le whip de l'opposition officielle Jean-Robert Gauthier hier.

Sur 38 députés libéraux, 28 ont déjà confirmé leur présence, quatre doivent encore la confirmer et six seulement ne pourront siéger aujourd'hui, a révélé M. Gauthier.

Les députés sont si enthousiastes qu'ils désirent presque tous poser des questions au gouvernement conservateur, a-t-il ajouté.

"J'ai déjà reçu 26 questions, alors que normalement nous n'avons le temps d'en poser que huit

ou neuf", a déclaré le whip.

"Le retour fait notre affaire dans un certain sens: les députés ont été dans leur comté pendant trois semaines, et ils ont pu prendre le pouls de la population".

Ils vont s'en prendre à la propagande du gouvernement rapportée par les médias locaux, a ajouté M. Gauthier.

Rappel

À la demande du gouvernement, le président de la Chambre John Bosley a rappelé les députés au Parlement pour débattre et adopter le projet de loi C-67, modifiant la Loi sur la libération conditionnelle des détenus.

Ce projet de loi permet à la Commission des libérations conditionnelles de refuser à certains détenus dangereux une libération conditionnelle après les deux tiers de leur peine, et de les obliger ainsi à purger leur peine au complet.

Environ un an après avoir été déposé aux Communes, en juin 1985, le projet de loi C-67 a été adopté en Chambre et a été déposé au Sénat, qui ne l'a adopté qu'après y avoir ajouté un amendement qualifié d'inaacceptable par le nouveau solliciteur général James Kelleher.

L'amendement apporté par les sénateurs permet aux détenus d'en appeler de la décision de la Commission des libérations conditionnelles.

L'ancien solliciteur général Perrin Beatty a déclaré récemment que le refus du Sénat d'adopter le projet de loi C-67 tel quel permettrait à une trentaine de détenus dangereux d'être libérés au cours de l'été, un chiffre que le leader du gouvernement en Chambre Don Mazankowski a haussé à 54 mardi.

"C'est faux, c'est une pure invention de Beatty, qui s'est laissé emporter par son enthousiasme partisan", a déclaré M. Gauthier.

C'est cette affirmation de l'ancien solliciteur général qui a mis le gouvernement dans l'eau chaude et l'a obligé à rappeler le Parlement, estime le whip libéral.

Si ce projet de loi avait été aussi urgent, le gouvernement l'aurait fait adopter bien avant la fin de la session, a-t-il ajouté.

Le leader en Chambre du Nouveau parti démocratique Ian Deans a déclaré mardi qu'il considérait que le rappel du Parlement était inapproprié, et que le projet de loi C-67, quoique important, ne justifiait pas cette mesure.

Le whip conservateur Scott Fennell est en dehors du pays présentement, mais un membre de son personnel a déclaré hier que tous

les députés conservateurs qui reviennent à Ottawa sont très enthousiastes, et que ceux qui ne reviennent pas ne le pouvaient tout simplement pas.

Elle a indiqué qu'il devrait y avoir autant de députés conservateurs aujourd'hui qu'au cours d'une journée normale.

Le quorum se situe à 20 députés, a rappelé M. Robert Racine, chef du cabinet du président John Bosley.

Les coûts excédentaires entraînés par le retour au Parlement seront minimes, a-t-il soutenu.

Mauvaise adresse...

MONTREAL (PC) — Une dame de 75 ans a eu la frousse de sa vie lorsqu'elle a trouvé dans sa chambre, après s'être réveillée en sursaut, cinq inconnus qui s'approprièrent à la tirer de son lit, à 5 heures du matin.

Les cinq hommes, a rapidement compris Mme Lilie Shiff, étaient des ambulanciers répondant à un appel. Ils avaient toutefois commis une erreur: l'adresse n'était pas la bonne.

"C'est vraiment toute une histoire. Vous vous réveillez et vous voyez tous ces hommes, debout près de votre lit — je suis surprise de ne pas avoir pensé que j'étais morte ou quelque chose d'autre", a raconté hier en riant Mme Shiff, une veuve de Côte Saint-Luc, après que la confusion ait été dissipée.

Mme Shiff a indiqué que les secouristes, des ambulanciers d'Urgences Santé, avaient dû demander l'assistance d'une organisation locale de secours. L'un des hommes est entré dans la maison par une fenêtre parce qu'ils étaient incapables de faire sauter les serrures des portes.

Un peu plus tard, Urgences Santé trouvait finalement la bonne adresse et transportait le bon patient à l'hôpital.

bonne journée!

205e jour de l'année
Les femmes sont tellement menteuses qu'on ne peut croire le contraire de ce qu'elles disent. (Georges Courteline)

Sherbrooke

• **Coût des escortes policières refilé aux maisons funéraires?**

A 3

Asbestos

• **La Ville souvent absente des assemblées de la MRC**

A 6

Le Canada

• **La collaboratrice de Stevens reconnaît avoir menti**

B 1

Le Québec

• **Projet de refonte de toute la recherche en santé à l'étude**

D 5

TEMPERATURE
VARIABLE: 12 — 26° C.
DEMAIN: BEAU

D-4

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....B-5
- BANDES DESSINÉES ..C-5
- DÉCÈS.....C-6
- DE TOUT DE TOUS.....D-4
- FINANCE.....B-3
- PETITES ANNONCES ..C-2
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '86.....C-1



Les employés du Parlement mettent une dernière main aux préparatifs permettant aux députés de revenir siéger ce matin.

Un feu retarde le train

SHERBROOKE (psj) — Les passagers d'un convoi Via Rail qui quittait Sherbrooke un peu avant huit heures du matin, hier, ont connu un départ plus lent que prévu.

Le feu s'est en effet déclaré dans le moteur d'une des deux unités de locomotion des wagons alors que le convoi roulait vers Bromptonville à destination de Montréal.

Il venait à peine de quitter le secteur Grandes-Fourches pour celui de la rue Queen quand l'incendie a pris naissance.

Les pompiers de la caserne 1, sous les ordres du capitaine Marcel Vachon et des lieutenants Claude Côté et Eddy Dumas, ont été dépêchés sur les lieux.

Par mesure de précaution, la trentaine de passagers ont été invités à évacuer les wagons.

Les pompiers ont vidé le contenu de deux extincteurs sur les flammes. Le feu était à peine éteint que la chaleur du métal le ranimait aussitôt.

Les sapeurs ont dû utiliser quelque 500 gallons d'eau pour refroidir le métal.

Une fois les vérifications faites, les passagers sont retour-



Les pompiers ont dû combattre, hier matin, un incendie qui s'était déclaré dans le moteur d'une des deux unités de locomotion

(Photo La Tribune par Ernest Brélon)

nés à bord et le convoi s'est de nouveau mis en branle vers 09h15, une des deux unités de

locomotion étant suffisamment pour en assurer le mouvement.

On ignore et la cause de l'incendie et le montant des dommages.

Dans une requête en injonction Deauville réclame la disparition de cimetières d'autos

par Jacques LEMOINE

SHERBROOKE — La municipalité de Deauville a réclamé l'émission d'une injonction pour forcer M. Raymond Nicol à faire disparaître ses cimetières d'automobiles, sa cour de pièces et de triage de métaux usagés ainsi que sa cour à rebuts située en bordure du boulevard Bourque.

C'est ce qui ressort d'une requête présentée en Cour supérieure du district de St-François par l'intermédiaire de Me Roland Veilleux.

La municipalité a aussi demandé la démolition d'un immeuble situé sur le côté sud du boulevard.

Cette procédure vise de plus à empêcher M. Nicol d'utiliser ses six lots d'une superficie totale de 468,985 pieds carrés comme dépôt au sens de la loi sur la Voirie.

On invoque que les trois lots de 169,042 p.c. situés sur le côté sud et ceux de 299,943 p.c. sur le côté nord se trouvent dans des secteurs CB et W zonés services et affaires ou résidentiels.

La municipalité prétend que M. Nicol exerce illégalement son commerce de classe F sur ces lots.

La requête indique que ce genre de commerce ne peut être tenu que dans les secteurs IB et A.

Le zonage prévoit que ce com-

merce peut être exercé sur une superficie de 100 hectares, à au moins 150 mètres du chemin public, avec une clôture de trois mètres en tôle architecturale neuve.

La municipalité soutient que M. Nicol enfreint les normes de salubrité et de protection de l'environnement.

Quant à l'immeuble que Deauville veut faire démolir, elle dit que cette bâtisse se trouve dans un état tel qu'elle met en danger les personnes, a perdu la moitié de sa valeur par vétusté et constitue une source de nuisance et d'insalubrité au point d'être inhabitable et irréparable.

La municipalité désire que M. Nicol enlève tous ses véhicules en bon ou mauvais état, les pièces et autres débris pour les placer dans un lieu d'élimination autorisé en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement.

Référé devant un jury pour entrave à la justice

SHERBROOKE — Gaëtan Boucher, âgé de 54 ans, a été référé devant un jury pour répondre d'entrave à la justice.

Il avait subi son enquête préliminaire hier devant le magistrat Denys Dionne de la Cour des sessions de la paix.

M. Denis Nadeau a déposé que l'accusé lui avait demandé de faire la paix après qu'il eût porté une plainte de voies de fait contre son fils.

Cette paix s'est traduite par la signature d'un document indiquant que le témoin ne connaissait rien dans la cause en question et ne voulait pas se

présenter en cour le 20 décembre.

M. Nadeau a demandé une somme de 50 \$ comme dédommagement.

Le témoin s'est toutefois rendu compte qu'il aurait mieux fait de se rendre au palais de justice parce que le juge l'a envoyé chercher avec un mandat le 28 décembre.

Le défenseur Jacques Blanchette a réclamé un non-lieu avant l'examen volontaire de son client en soutenant qu'on ne peut reprocher aux gens de se parler tandis que le procureur Claude Mélançon trouvait de l'entrave dans le fameux document.

Faits divers

• 14 vols de radio d'auto

SHERBROOKE — Un adolescent de 17 ans devra répondre devant le Tribunal de la Jeunesse de 14 accusations de vol de radio d'automobile, perpétrés un peu partout à Sherbrooke, récemment.

Il a été appréhendé puis interrogé dans la nuit de mardi à mercredi par des patrouilleurs de la Police municipale de Sherbrooke.

Au moment de son arrestation, le suspect n'était pas en train de voler mais sur le point de vendre un des appareils illégalement acquis.

Il avait établi son point de vente sur la rue Wellington sud et son "entrepôt" dans une poubelle à l'arrière d'un restaurant de la même rue.

Un témoin qui s'était fait offrir un bonne petite radio d'automobile à un bon petit prix a refilé l'information au policier Marc-André Martin qui se trouvait en faction dans ce secteur de la ville.

Le policier s'est donc approché des lieux. Il a été même de constater la présence d'une radio dans un sac à poignées déposé dans une poubelle.

Il a transmis l'information au quartier général d'où l'on a dépêché les détectives Roger Surrenant et Luc Bégin, des Enquêtes criminelles, qui ont aussi exercé une surveillance dans le même secteur.

Quinze minutes après leur arrivée sur les lieux, ils ont vu un individu se rendre à l'arrière du commerce et prendre dans la poubelle le fameux sac à poignées contenant l'appareil.

Ils ont aussitôt appréhendé le suspect et l'ont conduit au quartier général.

Le jeune voleur aurait jeté son dévolu sur des radios de marque Blaupunkt dont la valeur oscillait entre 400 \$ et 1 000 \$.

Examen volontaire reporté

SHERBROOKE — L'examen volontaire de Pierre Guillemette, qui est inculpé d'agression sexuelle à l'égard de fillettes âgées de huit et six ans entre juillet 1985 et mars, a été reportée au 30 septembre.

Cet individu, âgé de 35 ans et demeurant à Fleurimont, avait subi son enquête préliminaire hier de-

vant le magistrat Gérald Desmarais de la Cour des sessions de la paix.

Le défenseur Jean-Pierre Rancourt a obtenu une ordonnance de non-publication de la preuve à cette étape de la procédure tandis que le procureur Michel Ayotte a fait témoigner les deux victimes alléguées sous le couvert du huis clos.

• Trop populaire auprès des clients

Une danseuse de boîte de nuit qui était trop en demande pour les petites danses aux tables des clients aurait subi une razzia de la part d'une danseuse rivale.

Du moins c'est l'explication qu'elle a fournie aux policiers qui ont rédigé la plainte.

L'incident est survenu sur le trottoir de la rue Wellington sud, après

la fermeture du cabaret, vers trois heures du matin, hier.

La victime a été traitée de salope et rouée de coups au visage par une autre danseuse.

Elle en a été quitte pour une visite à la salle d'urgence où elle a été traitée pour des ecchymoses et des abrasions au visage de même que pour des saignements de nez.

La victime est âgée de 32 ans et la suspecte, de 22.

• Le proprio retrace moto et voleur

Grâce à des témoins et à sa participation personnelle à l'incident, un propriétaire de motocyclette a retracé sa moto et le voleur qui la lui avait piquée dans la cour arrière de son domicile.

L'incident a eu lieu au cours de la nuit de mardi à mercredi, sur la rue Des Jonquilles, dans le quartier Est.

Des témoins ont aperçu deux individus qui poussaient une moto à travers les parcs de stationnement du voisinage, entre les maisons

d'habitation pour finalement aboutir dans le secteur de la 15e avenue et de la rue Ste-Famille, sur les terrains de la polyvalente Le Ber.

Pendant que le propriétaire de la moto suivait la piste des voleurs, les patrouilleurs étaient alertés.

A l'arrivée de ces derniers, le propriétaire avait récupéré sa moto et un des voleurs.

L'autre voleur, un adolescent de 17 ans et frère du premier, a été intercepté hier matin, quelques heures après le vol.

• Solution de plusieurs fraudes

Un individu, âgé dans la trentaine et bien connu des policiers pour avoir eu des démêlés de toutes sortes avec la justice, a été arrêté dans la soirée de mardi pour une série de fraudes dans des commerces de la ville.

Le suspect aurait refilé pas moins de quatre faux chèques à un commerçant de meubles, dans un

marché d'alimentation, dans un service de location d'équipement, dans un magasin à rayons, etc.

Les montants des chèques varient de 18 \$ à 240 \$.

Il se pourrait que cette arrestation permette d'éclaircir une dizaine de fraudes.

Le détective Jean Perreault a ce dossier en main.

• Toujours sous enquête

L'incendie que l'on croit d'origine criminelle et qui a pris naissance dans la dépendance d'une conciergerie de la rue Ledoux, tard dimanche soir, fait toujours l'objet d'une enquête de Métro Police Ascot-Lennoxville.

Le fait que le hangar appartenant à la conciergerie du 1692 de la rue Ledoux, dans Ascot, ne recelait aucun élément permettant d'y expliquer la naissance d'un feu et le fait

également que le feu a enflammé un tas de vieux journaux ont amené les enquêteurs à retenir l'hypothèse d'un geste criminel.

Le feu s'est déclaré vers 22h30 mais l'alerte donnée tôt par des témoins et l'intervention des pompiers ont limité au minimum les dommages et l'effroi.

Cependant les enquêteurs ne considèrent par pour autant le dossier clos.

• Une hypothèse farfelue

L'hypothèse, émise ces derniers jours au sujet du montant de 48 000 \$ dont jouiraient les cinq évadés de l'établissement carcéral à haute sécurité de Laval, serait pour le moins farfelue.

On raconte qu'un des évadés, Yves Lasalle, condamné pour le meurtre de l'agent Yvan Charland de la Brink's et le vol au magasin Pascal du Carrefour de l'Estrie, le 22 décembre 1983, posséderait encore la somme volée à ce moment-là.

Ceux qui ont émis cette hypothèse ne se rappellent sûrement pas que Lasalle a fait le coup avec Mario Valiquette et que les deux, avec leur compagne respective et un enfant, ont fui vers les États-Unis où ils ont vécu durant plusieurs mois du fruit de ce vol.

De plus, les deux voleurs ont ten-

té en compagnie d'un troisième individu une nouvelle attaque de la Brink's, au Texas, en avril 1984 et c'est à cause de ce coup raté qu'ils ont été retracés, blessés, dans un motel de la région de Houston le lendemain de la tentative à l'aéroport international de Houston, condamnés à des peines sévères de détention, incarcérés dans cet État durant de longs mois avant d'être rapatriés au pays.

Comment expliquer cette tentative de vol à main armée si les deux voleurs pouvaient encore jouer de la somme raflée au Carrefour de l'Estrie?

On peut davantage craindre un nouveau coup de la part des évadés plutôt que de croire qu'ils se dorment la pilule au soleil grâce au fruit d'un vol commis il y a près de trois ans maintenant.

Le juge refuse de le remettre en liberté

SHERBROOKE — Le magistrat Gérald Desmarais de la Cour des sessions de la paix a refusé un cautionnement à Mario Joyal qui est inculpé de s'être sauvé du vieux palais de justice en attendant de comparaître sur une accusation de cambriolage.

Le prévenu, âgé de 22 ans, se trouvait en liberté provisoire en attendant son procès sur des accusations de vol par effraction et de bris de probation.

Le procureur Michel Ayotte a soutenu que le fait de remettre Joyal en liberté déconsidérerait l'administration de la justice.

Le défenseur Michel Beauchemin avait plaidé que son client était prêt à se rapporter à la police à tous les deux jours, à se soumettre à un couvre-feu et à ne pas fréquen-

ter des personnes hypothéquées de casier judiciaire.

Il a soutenu qu'on pouvait se demander si Joyal avait le choix ou non de s'évader parce que quand deux détenus sont menottés et que l'un part l'autre doit suivre.

On se rappellera que l'inculpé et un autre individu avaient été retracés dans un stationnement de la rue Abénakis quelques minutes après leur disparition vendredi du palais de justice.

L'enquête préliminaire de Joyal a été fixée à mardi.

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
 PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

BINGO 3-300
Toute une Equipe!

la tribune

3e MARATHON — CARTE ORANGE
MONTANT A GAGNER 300\$
NOUS AVONS AU MOINS UN GAGNANT

AVEC LE NO B-4 PUBLIE MERCREDI, LE 23 JUILLET 1986.

Les gagnants doivent appeler à 564-5470

la tribune 1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué. Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ Président et Éditeur
JEAN VIGNEAULT Rédacteur en chef
FRANCOIS VAILLANCOURT Directeur du service de la publicité
GASTON GAGNÉ Directeur du service du tirage

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelots et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00. "La Tribune" est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune. Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539

Téléphones:
 Petites annonces: 564-0999
 Publicité: 564-5450
 Rédaction: 564-5454
 Abonnements: 564-5466

King wellington REDIGÉEN COLLABORATION

carnet

Le voisinage est infesté de perce-oreilles.

Des joueurs de batteries de motards?

De tôt matin hier, le 23 juillet, Pierrette Léger était superexcitée. Elle s'est levée vers les cinq heures du matin, s'est maquillée pour finalement enfiler sa tenue de gala pour assister en direct au mariage du prince Andrew. Le protocole et le faste de la cérémonie tout comme la tenue de Nancy Reagan l'ont fascinée au plus haut point, de dire celle que l'on qualifie d'ores et déjà de nouvelle commentatrice protocolaire. On lui souhaite du reste bonne chance dans cette voie.

Est-ce que la municipalité de Sherbrooke cherche à économiser des timbres ou éviter des pas au facteur, mais toujours est-il qu'une citoyenne de rue Brouillette a reçu dans son dernier compte d'électricité les factures de deux de ses voisins. Une façon pour le moins obligeante d'entretenir de bonnes relations entre voisins.

Nul ne sait exactement si Noël Godbout a été confronté à de l'eau lourde, mais la dernière douche qu'il a prise lors de sa lune de miel à Niagara Falls lui a valu la fracture de trois côtes.

Benoît Mathieu doit savoir que le paternel Pierre est anxieux de connaître les dernières

nouvelles au sujet de Nathalie. Que ce soit par la poste ou par le téléphone.

L'équipe de balle molle des agents de la paix a enfin réussi à gagner une joute grâce à la stratégie de son nouvel entraîneur Judith Rochette et au coup de circuit frappé par Me Michel Beauchemin qui a projeté la balle tellement loin que personne ne l'a retrouvée.

Robert Lauzon a trouvé une truite dans le réservoir d'huile de son véhicule tout terrain après qu'il eût plongé dans un lac privé.

Jimmy Mann a conseillé à Me Jean-Pierre Rancourt de se tremper les pieds avec ses patins neufs dans sa piscine pour "les casser" et mieux les mouler.

Le VOITURIER du monde serviable...
 MERCURY LINCOLN
 LOCATION A COURT TERME
 via bec
 1261, rue King est, Sherbrooke 569-5981 (EN HAUT DE LA CÔTE DANS L'EST DE LA VILLE)
 On s'est engagé à vous servir! 569-5981

La Quotidienne 345-0014

LOTTO 6/49: 3 - 13 - 17 - 24 - 32 - 35 (47)



Léonard T. Laflamme

Cortèges mortuaires

Coût des escortes policières refile aux maisons funéraires?

par François GOUGEON
SHERBROOKE — Le coût des escortes policières fournies lors de cortèges mortuaires dans les rues de Sherbrooke pourrait bientôt être refile aux entreprises funéraires.

Cette information obtenue par LA TRIBUNE n'a pas été niée hier par un membre du comité ad hoc pour l'établissement d'une politique de tarification, le conseiller sherbrookois Léonard T. Laflamme, qui s'est toutefois empressé d'ajouter que la décision finale n'est pas encore prise.

Une analyse des différents services offerts gratuitement par la municipalité et générant des coûts supplémentaires pour les contribu-

bles a notamment identifié le cas des escortes policières chargées de suivre les cortèges funèbres jusqu'au cimetière. Une étude est en cours pour déterminer le montant de dépenses additionnelles que cette pratique en place depuis fort longtemps engendre à l'endroit du trésor municipal.

Sans oublier que pendant que les constables escortent les convois funèbres, ceux-ci ne sont pas disponibles pour d'autres tâches relevant plus directement de la mission d'un service de police, comme par exemple surveiller la vitesse sur des boulevards achalandés, faire respecter les indications spécifiques aux zones scolaires et ainsi de suite.

Opinions partagées

"Au comité, nous avons identifié que c'est là un service dont le coût doit être chargé aux salons funéraires", a reconnu le conseiller Léonard T. Laflamme, qui rajoute que "certains conseillers", mais sans les nommer, ont fait des pressions pour qu'il n'en soit rien. "Les opinions sont passablement partagées. Il y en a qui disent que la Ville donne un service à une entreprise privée alors que c'est la population en entier qui paie pour et que cela n'est pas normal. Mais d'autres disent que c'est justement un service public et que, de toute façon, ce sera au tour de tout le monde un jour ou l'autre d'en bénéficier", rajoute le conseiller Léonard T. La-

flamme, selon qui la décision d'établir un tarif n'est pas finale et qu'on attend d'ici là le dépôt d'un rapport complet du directeur du service de police, notamment pour connaître la pratique dans d'autres villes.

Conseil généreux

Mais d'ores et déjà, Léonard T. Laflamme ne se fait guère d'illusions. "Comme bien d'autres services que nous donnons gratuitement, j'ai l'impression que l'affaire des escortes policières est pas mal exclusive à Sherbrooke... Le conseil municipal est pas mal généreux ici", dit-il, signalant que c'est justement dans le but de faire payer davantage les usagers de services

spécifiques que le conseil municipal a formé un comité d'étude sur la tarification.

L'objectif consiste notamment à faire payer plus ceux qui consomment plus de services, au lieu de s'en remettre uniquement à l'impôt foncier et à responsabiliser davantage les citoyens face aux services qu'ils réclament.

C'est donc dans cet esprit qu'une révision de tous les services offerts, avec les coûts qu'ils génèrent, a été engagée. Mais comme la campagne électorale approche à grands pas, il y a lieu de se demander si les élus ne préféreraient pas attendre le scrutin de novembre avant d'apporter des changements significatifs à la pratique en cours.

A l'origine du retard dans le réaménagement des Grandes-Fourches

Projet de synchronisation des feux de circulation sur King

SHERBROOKE (FG) — Le conseil de ville devrait être invité à une prochaine assemblée à se prononcer sur un projet de synchronisation des feux de circulation de la rue King, entre les rues Bowen et Belvédère.

C'est d'ailleurs le dépôt de l'analyse de la circulation sur ce tronçon de la principale artère commerciale du centre-ville de Sherbrooke qui est à l'origine du retard possible dans la réalisation du réaménagement des Grandes-Fourches

sud, prévue pour cet automne.

La nécessité d'une synchronisation des feux de circulation apparaît essentiellement aux yeux de plusieurs, en raison de l'activité que connaît la rue King, à la hauteur du centre-ville, dans le but de faciliter l'écoulement du flot de circulation sur cette artère où transigent plus de 21,000 véhicules quotidiennement, en moyenne. Le dossier a même déjà été examiné il y a quelques années mais à la lumière d'informations voulant qu'il en coûte plus de 2 millions \$ pour une telle opération, le sujet avait été remis sur les tablettes. Cette fois, il ap-

pert que de l'équipement informatique permettrait de réaliser le travail à bien meilleur coût. Et si telle était la décision prise, alors le réaménagement de la rue Des Grandes-Fourches serait appelé à subir du retard et ne pourrait se réaliser que l'an prochain, en raison de nouvelles modifications à apporter aux feux de circulation.

A tout événement, M. Pierre Langis, promoteur des Promenades des Grandes-Fourches, ne s'est pas montré trop inquiet de ce possible retard. "A venir jusqu'à maintenant, la Ville a toujours respecté

ses engagements... Mais je me pose certaines questions. Pourquoi ce nouvel élément arrive-t-il à ce moment-ci? En tout cas, il nous faudra bien réfléchir avant de faire connaître notre position, à savoir si ça vaut la peine de retarder les améliorations sur la rue Des Grandes-Fourches pour permettre d'améliorer tout le réseau routier du secteur.

Ce sera de faire l'analyse complète des avantages d'une possibilité versus l'autre et des désavantages", a-t-il commenté, disant que les détails de l'étude devraient être communiqués vers la mi-août.

Projet d'hôtel de ville à Ascot

Beaulieu parle à travers son chapeau

ASCOT (MM) — "Tu peux dire à Michel Beaulieu qu'il parle à travers son chapeau. Lui, les seules fois où il s'occupe des ruraux, c'est quand vient le temps de les collecter. Autrement, il ne veut rien savoir d'eux. De toute façon, il dit toujours n'importe quoi et je ne suis pas intéressé à embarquer dans son jeu."

Ainsi a rétorqué le conseiller Paul Filpot aux propos de son collègue Michel Beaulieu qui, dans le dossier de la construction d'un hôtel de ville à Ascot, avait accusé "certains conseillers" de masquer leur opposition au projet pour mieux promouvoir le démembrement de la municipalité.

"Il est complètement en dehors de la vérité. Avec la récente réponse du ministre des Affaires municipales, on sait fort bien que le démembrement de la municipalité n'est pas possible et qu'il ne se fera probablement jamais."

Selon le conseiller Filpot, qui représente des contribuables du secteur rural, tous les membres du conseil auraient avantage à connaître le vrai visage de la municipalité d'Ascot.

"Peut-être alors que les conseillers du secteur urbain apprendraient qu'il y a des payeurs de taxes qui demeurent tout près des limites de North-Hatley, de Compton et de Waterville. Et peut-être aussi que les conseillers urbains apprendraient que ces contribuables n'ont qu'à faire 100 pieds pour payer 0,50

\$ le millin à North-Hatley, ou 0,75 \$ à Waterville. Et peut-être aussi que les représentants du secteur urbain apprendraient qu'il y a des contribuables pour qui l'hôtel de ville ne veut absolument rien dire parce qu'ils n'y mettront probablement jamais les pieds", a expliqué Paul Filpot.

Surplus accumulé

En ce qui concerne l'argument du conseiller Michel Beaulieu qui soutient que la construction d'un hôtel de ville ne provoquera pas d'augmentation des comptes de taxes parce qu'une partie des surplus accumulés (1 million \$) pourrait être affectée à ce projet, M. Filpot estime que cette utilisation ne serait pas justifiée.

"Si on l'écoutait, il y a longtemps

— le conseiller Filpot

que ce fonds aurait été épuisé. Je sais que le projet d'assainissement des eaux s'en vient et que ça va coûter cher, très cher. On devrait plutôt garder ce surplus et s'en servir pour le projet d'assainissement afin de ne pas hausser les taxes des citoyens. On pourrait peut-être même les baisser. Je ne suis pas contre la construction d'un hôtel de ville, en autant qu'on s'en tienne à des coûts raisonnables", a fait valoir M. Filpot, qui a toujours soutenu que ce projet irait chercher dans les 750,000 \$.

De son côté, l'autre représentant du secteur rural, Jean-Guy Landry, n'avait pas l'intention de commenter les propos de Michel Beaulieu.

"Je sais de qui ça vient et ça ne vaut même pas la peine de répondre", a simplement mentionné M. Landry.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Pause désaltérante

En attendant d'être plus grande, cette fillette a fait appel à ses talents de ballerine et s'est hissée sur le bout des orteils pour étancher sa soif. Une récompense bien méritée...

Actes disgracieux dans le secteur de l'école mini-Champlain

Les citoyens en ont assez du terrain vacant

SHERBROOKE (FG) — Les citoyens du secteur de l'école mini-Champlain, sur la rue Lisieux, en ont assez de la présence du terrain vacant situé à côté de cet établissement et qui sert de lieu de rendez-vous à des jeunes qui y commettent des actes qualifiés d'irrespectueux.

"Il se passe des choses là qui sont réellement écoeurantes et qui ne sont pas tolérables", a déclaré un résident de la rue Lisieux, Bertrand Aubé, le seul d'un groupe de citoyens de l'endroit qui accepte de s'identifier, les autres plaignants ayant demandé de taire leurs noms.

Lui-même, M. Aubé, a dû porter une plainte à la police, à la suite d'un acte de grossière indécence survenu le 8 juillet et dont ont été victimes ses deux filles qui, comme plusieurs autres, traversent le boisé appartenant à la Commission scolaire locale car il permet un raccourci appréciable.

"Quand un gars se présente flamboyant nu devant des jeunes filles et leur demande de le caresser, ce n'est absolument pas acceptable. C'est justement le genre de choses qui se produisent sur ce terrain où des jeunes se réunissent aussi pour y fumer du 'pot' et du 'hasch'... Je ne veux pas être alarmiste, mais je pense qu'il est préférable de prendre les dispositions qui s'imposent avant qu'un malheur plus grave n'arrive: on a déjà vu ça ailleurs un maniaque qui a violé et étouffé un enfant dans un boisé", a-t-il exprimé.

Faisant valoir le règlement municipal obligeant un propriétaire de boisé à y couper les herbes hautes, M. Aubé déplore justement que les démarches en ce sens auprès du conseiller de l'endroit, Roger Gingues, n'aient encore rien donné. "Si le ménage était fait sur le terrain, cela découragerait ces jeunes indésirables d'y venir... Mais même si ça fait deux ans que j'en parle à Roger Gingues, il n'y a rien qui bou-

ge. Il est venu sur place. Il a reconnu que la situation n'est pas tolérable, mais il ne s'est rien passé depuis", devait-il rajouter, laissant entendre que c'est précisément de la Ville que les actions doivent être prises. Et ce, d'autant plus qu'un commissaire d'école que M. Aubé a contacté mais qu'il refuse de nommer, lui a carrément laissé entendre qu'il ne s'occuperait pas de ce problème.

L'état de ce terrain vacant situé en bordure de la rue Lisieux suscite la réprobation des citoyens de l'endroit en raison des actes que certains jeunes y posent et exigent que la municipalité prenne les dispositions nécessaires pour faire corriger la situation.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)



Gingues estime avoir fait son boulot

SHERBROOKE (FG) — Le conseiller Roger Gingues s'est bien défendu de ne pas avoir fait son travail au sujet des plaintes soulevées par la présence du terrain vacant de la rue Lisieux.

"J'ai pris les dispositions nécessaires en avisant le département d'Hygiène. Et je sais que la Commission scolaire devait y faire un nettoyage l'an dernier, en y coupant les arbustes et herbes hautes, mais il y a eu du retard",

a-t-il signalé, tout en reconnaissant que le secteur n'est pas ce qu'il y a de plus beau.

Au départ, dans le but de solutionner le problème une fois pour toutes, Roger Gingues dit avoir effectué des démarches pour que le terrain soit acquis par la Ville. "La Commission scolaire n'a pas voulu vendre son terrain, en raison des discussions au sujet de la fusion scolaire qui ont eu lieu cette année. J'ai bien l'intention de poursuivre les démarches, mais il faut savoir que le débat au sein de

la Commission scolaire sur cette fusion vient tout juste de se terminer et qu'en plus, nous sommes en pleine période de vacances estivales", a émis Roger Gingues, déplorant que Bertrand Aubé ait avisé LA TRIBUNE des problèmes vécus dans le secteur de la rue Lisieux au sujet de ce terrain vacant.

Cas de police

Par ailleurs, le directeur du

service d'Hygiène, Aurèle Denault, à qui la plainte a été transmise antérieurement, juge que le problème relève du service de police. "Il n'y a pas de cause d'insalubrité qui puisse justifier une intervention de notre part. Il s'agit d'un terrain laissé dans son état naturel, une sorte de grand espace vert. S'il y a des plaintes au sujet de présences indésirables de jeunes, cela relève de la police", a dit M. Denault, qui a été amené à visiter les lieux à la suite de plaintes.

Organismes du milieu invités à embellir Sherbrooke

SHERBROOKE (FG) — Dans le but d'embellir encore davantage la ville, le conseiller Léonard T. Laflamme suggère une participation et une prise en main par les organismes du milieu.

"A Sherbrooke, malgré les efforts que la Ville déploie et qui en font une des plus fleuries au Québec, il se trouve plusieurs coins de rues ou espaces publics qui sont abandonnés et pas très jolis au coup d'oeil. Et c'est un peu normal car la Ville n'a pas le temps et les ressources nécessaires pour fleurir tout le territoire. Or mon idée est bien simple: elle consiste à impliquer les organismes du milieu, comme les clubs sociaux, les groupes d'Age d'or, les scouts et autres, à prendre charge d'un tel coin, de le fleurir et de l'entretenir durant la saison. Le tout, évidemment, en suivant certaines normes", a exprimé hier le représentant du district 4.

Celui-ci se dit assuré dès le départ d'une participation enthousiaste des représentants des groupes et organismes du milieu. "On retrouverait auprès de l'endroit choisi par un groupe donné son nom imprimé sur un écriteau. Et je suis certain que, connaissant ces groupes et leur esprit de fierté, ils n'hésiteraient pas à embarquer dans une telle opération d'embellissement et à en faire une réussite", a soutenu Léonard T. Laflamme, exprimant que sa proposition mérite d'être étudiée et qu'à cette fin, il compte la véhiculer le plus possible.

Malgré la privatisation de plusieurs activités au Parc du Mont-Orford

Le déficit s'annonce supérieur à l'an dernier

par Lise OUELLETTE

ORFORD — Malgré la privatisation cette année de ses activités commerciales telles que le camping, plage, pique-nique, sentiers de randonnée pédestre et de ski de randonnée, le Parc du Mont-Orford s'achemine vers un déficit supérieur de 80,000 \$ à celui de l'an dernier.

Selon les chiffres obtenus auprès de la surintendance du parc et de la direction régionale du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), l'exercice financier 85-

86 s'est soldé par des coûts d'opération de 700,000 \$ et des revenus de 350,000 \$.

Or, en vertu des prévisions budgétaires établies pour la présente saison qui prendra fin

en avril 87, les dépenses devraient certes être ramenées à 480,000 \$ mais les revenus eux, plafonneront à 50,000 \$, engendrant un manque à gagner de 430,000 \$, soit 80,000 \$ de plus que l'année précédente.

Les tarifs au concessionnaire

Cette chute des revenus du parc s'explique du fait que les tarifs réclamés aux usagers des activités com-

merciales et qui ont rapporté 350,000 \$ en 85-86, sont désormais perçus par le concessionnaire, les Entreprises Auclair Bouchard Inc., appartenant à Pierrette Auclair et Gilles Bouchard.

Ces entrepreneurs, autrefois de la région montréalaise et maintenant du village Orford, ont déjà à leur actif la gestion de différentes concessions de services alimentaires du MLCP et ont acquis la Brasserie Canadienne à Magog.

Quant aux 50,000 \$ qui entreront dans les coffres du ministère au chapitre des revenus, ils proviennent en substance des redevances et du loyer versés par le concessionnaire.

En vertu du contrat de concession, les redevances ont été établies cette année à 9,600 \$ et le loyer de base à 15,000 \$. L'année prochaine, le loyer sera le même mais les redevances passeront à 69,000 \$ et à 81,000 \$ la troisième et dernière année du contrat.

De plus, les Entreprises Auclair Bouchard doivent défrayer la moitié de la facture de cueillette des ordures et de déneigement, pour un montant de 13,000 \$ environ.

A la lecture de ces données financières, des questions se po-

sent: la privatisation à Orford entraîne-t-elle plus de dépenses que d'économies? comment se fait-il que les obligations et dépenses à la charge du MLCP au Parc du Mont-Orford demeurent si élevées malgré la privatisation? comment se fait-il qu'en regard aux revenus provenant des tarifs (350,000 \$ en 85-86), le montant versé par le concessionnaire au MLCP soit si faible (37,600 \$ cette année)? Le concessionnaire a-t-il obtenu la poule aux

oeufs d'or tandis que les usagers paient des tarifs plus élevés et que les contribuables devront, à la fin de l'année, essayer un déficit plus substantiel?

Le MLCP économise

Michel Renaud, sous-ministre adjoint, responsable des opérations régionales au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, se refuse à conclure que, dans le cas du Parc du Mont-Orford, la privatisation ne s'a-

vére pas très rentable. De son point de vue, il importe de retenir un seul élément: le budget des activités commerciales du Parc, glisse de 700,000 \$ à 480,000 \$ cette année. Une économie de 220,000 \$ pour le MLCP.

Et la chute des revenus? A ce sujet, M. Renaud explique que les revenus ne seraient pas de toutes façons au MLCP puisqu'ils étaient envoyés au Conseil du Trésor. Il ajoute que, dorénavant, ce sera le fisc qui per-

cevra les revenus à partir des impôts que contribuera le concessionnaire.

Cependant, le sous-ministre adjoint ne peut donner de réponses plus étayées puisque, allégué-t-il, "il faut attendre l'étude d'impact en cours sur la privatisation à Orford". "il faut donner à l'expérience de trois ans le temps de faire ses preuves" et "attendre le rapport financier que produira le concessionnaire à la fin de sa première année d'opé-

ration". Il admet toutefois qu'une évaluation sérieuse s'impose de la délégation de gestion à l'entreprise privée qui n'a pas toujours donné de résultats positifs pour l'État, dans certains des 700 dossiers de ce type menés depuis quatre ans environ au MLCP. Dans le cas d'Orford, la démonstration reste à faire, déclare-t-il.



(Photo La Tribune par Jacques Corriveau)

Les obligations et risques inhérents reliés à l'opération d'un parc public ont rebuté les éventuels soumissionnaires.

Le concessionnaire fait face à des obligations plus fortes dans un parc

ORFORD (LO) — En comparant les revenus enregistrés l'année dernière au Parc du Mont-Orford et les montants versés par le concessionnaire pour percevoir des revenus du même ordre, on pourrait conclure à une affaire des plus lucratives.

Or, tant dans le milieu qu'au niveau du ministère, on estime que les obligations incombant au concessionnaire dans un parc public et les risques inhérents à ce genre de commerce et de contrat font qu'à court terme, le Pérou n'est pas aussi assuré qu'il ne paraît à prime abord.

Bien que l'entreprise privée puisse diminuer les sommes affectées au chapitre des salaires (ses employés ne font pas partie de la fonction publique comme ceux relevant du ministère et les effectifs peuvent être moins nombreux), elle doit par ailleurs exploiter des équipements et installations tout aussi sophistiqués que le ministère.

"Le camping du parc du Mont-Orford, c'est une vraie petite ville avec ses 333 emplacements, son usine d'épuration et tout le reste. Le concessionnaire doit affronter les mêmes obligations que nous avons", indique-t-on au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Les réactions acheminées au ministère, lors des appels d'offres, en disent long. Sur 17 individus ou entreprises qui ont réclamé les documents, seulement neuf ont présenté une soumission. Le deuxième soumissionnaire jugeait qu'il ne pouvait offrir, pour trois ans, plus de 100,000 \$ en redevances et loyer, soit environ 100,000 \$ de moins que les Entreprises Auclair Bouchard.

Le coût des assurances dont celle de responsabilités générales et civiles pour une couverture d'au moins 5 millions \$, la facture d'électricité et ses fluctuations de 35,000 \$ à 45,000 \$ selon la température, les frais relatifs à l'usine d'épuration, l'équipement à acquérir ou à fournir, le personnel plus nombreux comparativement aux campings et plages privés à cause des lois qui régissent les parcs et bains publics, sont autant d'éléments qui ont rebuté les éventuels soumissionnaires.

En outre, le ministère exigeait la remise de garanties d'exécution ainsi que d'entretien et de réparations totalisant 70,000 \$.

Il y a aussi que, pour respecter les objectifs d'accessibilité et la vocation d'un parc d'État, le ministère garde le pouvoir de décision sur les tarifs d'utilisation, sur la période d'opération et

Masse salariale pas vraiment coupée

ORFORD (LO) — Comment expliquer que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche prévoit des dépenses de l'ordre de 480,000 \$ pour l'année en cours malgré la prise en charge de la majorité des opérations par l'entreprise privée?

D'une part, parce que la délégation de la gestion à un concessionnaire a eu lieu tardivement, ce qui a obligé le ministère à remplir, pour cette année du moins, certaines obligations telles que la mise en service des activités au lieu et place du concessionnaire. Par exemple, c'est le personnel du ministère qui a mis en opération le réseau d'aqueduc et d'égout et effectué diverses réparations.

D'autre part, parce que les effectifs et par conséquent la masse salariale n'ont pu être diminués, le personnel régulier détenant la sécurité d'emploi. Cependant, une vingtaine des 26 employés occasionnels n'ont pas été rembauchés.

Enfin, le ministère conserve certains mandats tels que la protection du milieu naturel et la sécurité sur tout le territoire situé en dehors de la portion gérée par le concessionnaire, l'entretien de quelques équipements lui appartenant et le maintien d'un service d'accueil minimum afin de bien assurer la transition avec le concessionnaire auprès de la clientèle.

Ouverture retardée

Cette année, l'ouverture des activités commerciales du parc du Mont-Orford a été retardée au 30 mai à cause de la privatisation menée, selon plusieurs, à pleine vapeur et de façon un peu improvisée.

Les appels d'offres pour la concession ont été publiés en avril et l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 8 mai.

Les préliminaires n'avaient débuté que deux mois plus tôt. Dans le milieu, on impute à cette hâte, les lacunes et incertitudes entourant la privatisation au parc du Mont-Orford: contrat de trop courte durée, absence d'étude d'impact et de rentabilité, tant pour l'État que le concessionnaire, déficit plus élevé pour ne retenir que ces points.

certaines modalités (par exemple, le concessionnaire ne peut louer d'emplacements à la saison). Brefs, les risques et les obligations étaient considérés comme étant trop élevés par rapport aux revenus anticipés.

Par ailleurs, pour le concessionnaire, le contrat comporte tout de même une clause qui peut, dans une exploitation à plus long terme, permettre d'accroître les profits.

Il est stipulé qu'au moment où prendront fin les contrats de concession actuels, les Entreprises Auclair Bouchard pourront prendre la relève dans l'exploitation d'un service alimentaire, d'un service de buanderie, d'une boutique de ski de randonnée et raquette, d'une école d'initiation au ski de randonnée et d'un service de location d'embarcations.



(Photo La Tribune par Jacques Corriveau)

Bien que ses activités commerciales, comme le terrain de camping et la plage très achalandés, aient été confiées à l'entreprise privée, le Parc du Mont-Orford prévoit

clôturer la présente année d'opération avec un déficit plus élevé que celui de l'exercice précédent.

Brasserie Le Dauphin

SPECIAL DE JUILLET	
Rosbif au jus	6⁹⁵
Cuisses de grenouille	6⁹⁵
Steak au poivre (filet mignon)	8⁹⁵
Tournedos et langoustines	9⁹⁵
Midi et soir du lundi au samedi	

Du lundi au mercredi soir seulement

FONDUE CHINOISE 5⁹⁵
(à volonté)

Venez déguster votre boisson exotique onc afeñambé favoris au nouveau

CAFE-BAR FLIPPER

SALLE DE RECEPTION

disponible pour clubs sportifs, clubs sociaux, après-funérailles, mariages, réceptions de tous genres. Buffet chaud et froid. Bar avec apéritifs, bières, vins et digestifs. Ambiance amicale.

10550

PRIEZ POUR QUE VOTRE SILENCIEUX BRISE AVANT LE 30 AOÛT!

30^e anniversaire 1956-1986

Le Livret d'aubaines Speedy ÉPARGNEZ JUSQU'À 100\$

Speedy vous suit!

À l'occasion de notre 30^e anniversaire, toute personne qui fera remplacer le silencieux de sa voiture chez Speedy avant le 30 août, recevra automatiquement un livret de bons-rabais totalisant 100\$. Des rabais sur les freins, amortisseurs, jambes de force, ressorts... Des rabais valables n'importe quand** et pour n'importe quelle voiture! Ne manquez pas ça! Jusqu'au 30 août, Speedy vous suit... avec un livret d'aubaines de 100\$.

*Offre se terminant le 30 août 1986
**Bons valables jusqu'au 31 mars 1987.

Speedy

Speedy vous suit!

Sherbrooke: 1905, rue King ouest 819-563-0036
Granby: 436, rue Principale 514-378-4629
Drummondville: 187, boul. St-Joseph 819-477-5844

Un petit déplacement payant

Financement à partir de

57%
(36 mois)

SUR NOS MODELES FORD - MERCURY

Fouquet

LES AUTOMOBILES RICHMOND

RICHMOND Via Autoroute 55
Ouvert lun - vend. de 9h à 21h
Sam.: 9h à 12h
826-3717
1-800-567-3443

NOUVEAU CONCESSIONNAIRE A WINDSOR

EN PLUS de toutes les offres Dodge-Chrysler à l'achat ou la location d'un véhicule neuf,

Toujours plus chez

Windsor

Dodge Chrysler Ltée.

4, Route 240, Greenley, Qvt. J1B 2T7
Route 55, sortie Windsor

(819) 845-5461

... A 8 minutes de Sherbrooke

on vous offre

- un plein d'essence
- un anti-rouille garanti à vie (immatriculé)
- un traitement de tissu garanti 3 ans
- scellant de peinture garanti 3 ans
- insonorisant

Valeur totale \$625
(offre limitée)

Tourismontmégantic regrette que les touristes soient induits en erreur Lac et mont Mégantic: un nom, 2 régions

par Stéphane LAVALLÉE
LA PATRIE — La grande région de Mégantic, cela n'existe pas. Il y a deux régions; celle du lac et celle du mont Mégantic.

Tout comme, dans les faits, pour la promotion touristique, il n'y a pas de concertation entre les intervenants de ces deux secteurs, contrairement à ce qu'on voudrait faire croire par le truchement de la publicité télévisée.

La confusion est plutôt entretenue par certains promoteurs de Lac-Mégantic qui veulent à tout prix développer leur industrie touristique en misant sur les attraits d'une autre région, lorsqu'il ne s'agit pas simplement de commercialiser certaines attractions qui, en réalité, n'en sont pas vraiment.

En soutenant ces énoncés, Louise Eiermanns et Marie-Paule Rancourt, les deux permanentes du groupe Tourismontmégantic, ont tenu à transmettre leur vision des choses. Elles veulent, disent-elles, qu'on arrête de véhiculer de fausses informations sur leur région. De l'information qui laisse croire que l'observatoire astronomique du mont Mégantic se trouve presque sur les rives du lac Mégantic alors qu'une cinquantaine de kilomètres séparent les deux endroits.

Tourismontmégantic est un organisme para-municipal chargé de la promotion et de l'accueil touristique dans les sept municipalités qui ceinturent le massif du mont Mégantic. Le groupe ne possède aucun lien avec les intervenants de Lac-Mégantic dans le domaine du tourisme.

Aux deux kiosques d'information de l'organisme, à La Patrie et Notre-Dame-des-Bois, les porte-parole du groupe local affirment recevoir de nombreux visiteurs choqués d'avoir été trompés par les messages publicitaires de la Chambre de commerce de Lac-Mégantic.

70 milles en trop

"Les gens font 70 milles en trop en se rendant à Lac-Mégantic pour ensuite venir à l'observatoire astronomique", déclare Louise Eiermanns. "Il y en a, dit-elle, qui sont carrément fâchés."

La montagne, c'est presque à mi-chemin entre Sherbrooke et Lac-Mégantic.

Les promoteurs touristiques de Lac-Mégantic et la région immédiate se sont appropriés des attraits situés en dehors de leur champs d'action, disent encore les permanentes de Tourismontmégantic. Il ne revient pas à la Chambre de commerce de Lac-Mégantic, ajoutent mes-

dames Eiermanns et Rancourt, de populariser des éléments touristiques en entretenant la confusion quant à leur situation géographique.



Louise Eiermanns



Marie-Paule Rancourt

Elles font voir une carte de la Chambre de commerce de Lac-Mégantic sur laquelle est annoncé le musée Brochu, à La Patrie, au pied du mont Mégantic. Un musée qui n'existe pas. La riche collection est privée et non accessible aux visiteurs.

Même chose pour l'élevage de sangliers identifié à Notre-Dame-des-Bois. "C'est un petit élevage privé, avec une dizaine de bêtes, disent les porte-parole de Tourismontmégantic. Cela peut être un peu décevant pour le touriste."

Pour la publicité télévisée vantant les attraits de la région de Lac-Mégantic (réclame commanditée par la Chambre de commerce locale), en incluant l'observatoire

du mont Mégantic ou la côte magnétique de Chartierville, les intervenants de Tourismontmégantic n'ont pas été consultés.

Ils n'excluent pas l'éventualité d'une action commune et profitable pour les deux régions, celles du lac et du mont, mais ils regrettent aujourd'hui que Lac-Mégantic fasse cavalier seul.

Pas de chicane

Par contre, les porte-parole ne veulent pas lancer quelconque "chicane de clochers" entre les intervenants des deux régions. "Si les gens vont à Lac-Mégantic, c'est tant mieux, disent-elles. Mais il faut replacer les affaires à leur pla-

ce. Géographiquement, c'est évident."

A long terme, la confusion, amplifiée par un nom commun (Mégantic), ne servira pas l'industrie touristique des deux régions, affirme Louise Eiermanns et Marie-Paule Rancourt. Au plus, croient-elles, c'est présentement rentable pour Lac-Mégantic puisque cela contribue à augmenter l'affluence locale. "Mais quand t'as été trompé, soulignent-elles, tu t'en souviens."

La situation s'explique par le fait que l'observatoire astronomique du mont Mégantic constitue l'attrait majeur, ajouteront les intervenantes. Tout le monde veut en profiter.

Or, aux yeux des intervenantes, l'industrie touristique dans les sept municipalités qui entourent le mont Mégantic n'a que peu ou pas bénéficié des campagnes publicitaires de la Chambre de commerce de Lac-Mégantic. Les gens seraient quand même venus à la montagne, soutiennent-elles, en s'évitant parfois un "détour" de plusieurs dizaines de kilomètres.

Ceci étant dit, les deux permanentes de Tourismontmégantic se montrent parfaitement disposées à collaborer avec les intervenants de la sous-région voisine, reconnaissant d'emblée la valeur touristique d'un plan d'eau comme celui du lac Mégantic, des commodités et infrastructures de ce secteur.

Un centre d'interprétation de l'astronomie bientôt?

Municipalités et organismes forment la Société régionale de développement

LA PATRIE (sl) — La région du mont Mégantic est dotée d'un nouvel organisme pour assurer l'expansion de l'industrie touristique locale: la Société intermunicipale de développement du mont Mégantic.

Ce groupe voit le jour alors que seront dévoilées, très bientôt, les conclusions de l'étude de faisabilité d'un centre d'interprétation de l'astronomie. L'étude est financée par le gouvernement du Québec et ses résultats seraient très concluants.

La nouvelle Société de développement représente les intérêts des administrations municipales des sept localités qui entourent le massif du mont Mégantic, appelé à devenir un parc national doublé d'une réserve écologique. Différents groupes qui s'intéressent à la chose touristique possèdent aussi une voix au sein de la société.

Chartierville, La Patrie, Ditton, Notre-Dame-des-Bois, Scotstown, Hampden et Val Racine sont les villages qui entourent le mont Mégantic. En soi, il s'agit d'un circuit touristique en expansion. "La route fait le tour du massif, en plus de se rendre jusqu'au sommet du mont Mégantic, c'est unique", lance Marie-Paule Rancourt, permanente à Tourismontmégantic.

La région compte déjà quelques groupes qui, chacun à leur façon, contribue à l'activité touristique locale.

Apalaches Équestre offre, depuis cet été, la possibilité d'effect-

uer des randonnées à chevaux. Sentiers Mont Mégantic dispose d'une cinquantaine de kilomètres de chemin en plein bois, au pied de la montagne, qu'on peut fouler à pied, à cheval, en bicyclette de montagne ou, l'hiver évidemment, en ski.

L'Archevêché de Sherbrooke entretient et popularise le Sanctuaire du mont St-Joseph, tout à côté du mont Mégantic, à 3.600 pieds d'altitude. Lieu de pèlerinage, l'endroit

est régulièrement fréquenté depuis les années 1880. Du sommet de la montagne, la vue est imprenable.

La région du mont Mégantic est également dotée d'un réseau d'hébergement du type "dodo-déjeuner". On y dort et on y mange. Près de 40 places sont disponibles.

Au pied du mont Mégantic, on retrouve, depuis décembre dernier, une petite auberge de quatre chambres à coucher, avec salle à manger, terrasse et bar.

Les promoteurs touristiques locaux identifient par ailleurs une série d'activités destinées aux visiteurs, mais ils conviennent certes ne pas être en mesure de tout offrir.

Des campings complètement aménagés? Les préposés à l'accueil, à Tourismontmégantic, dirigeront alors les touristes vers Baie des Sables, à Lac-Mégantic, mais un projet d'aménagement à Ditton est sur le point de se concrétiser.



A l'entrée du village de La Patrie, une vue sur le massif du mont Mégantic.

ReviCentre: vers un projet de 700,000 \$ à Magog

par Gilles Pelloille

MAGOG (GP) — Le conseiller Roger Gagné a déposé un avis de motion sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 700 000\$ dans le but de revitaliser le centre-ville, dans le cadre du programme ReviCentre du gouvernement du Québec. Cette décision a été prise vers 22h15 hier soir, à l'issue d'une longue assemblée spéciale, à laquelle assistaient plus de 200 personnes.

Si le règlement est adopté lors de la prochaine assemblée régulière du conseil, cela signifiera que Magog bénéficiera d'une subvention de 350 000\$ et que la ville investira un montant identique dans le programme Revi-Centre. Cette somme est supérieure aux 325 000\$ que le conseil avait prévu de dépenser jusque là. En effet, le conseiller Denis Lacasse a proposé de "profiter de la manne de subvention", et de prévoir 50 000\$ de plus à diviser entre le gouvernement du Québec et Magog; cette somme serait consacrée

à la construction de toilettes publiques dans le centre-ville. Le conseiller a fait cette proposition après avoir étudié le mémoire déposé conjointement par la Chambre de commerce de Magog-Orford (CCMO) et la Société d'initiatives et de développement des artères commerciales (Sidac).

Le mémoire demandait de prévoir 100 000\$ pour ces toilettes, mais le conseiller estime que la ville pourra se doter d'un service adéquat pour la moitié de cette somme. Pour ce qui est des places de

stationnement perdues par la construction d'îlots d'évitement pour les



Antonio Lacasse

virages à gauche sur la rue Principale, autre préoccupation prioritaire des gens d'affaires, M. Denis Lacasse suggère d'entamer des pourparlers avec la Commission scolaire de Magog. Les discussions porteront sur l'utilisation de la cour de l'école Brassard comme stationnement d'été; cette solution pourrait satisfaire les commerçants, en attendant la réalisation des étapes ultérieures du Plan particulier d'urbanisme (PPU).

Le montant total de 700 000\$ préconisé par le conseil est toutefois loin du million de dollars que la Sidac voulait faire investir dans la rénovation du centre-ville. Par contre le maire Antonio Lacasse a rappelé un vieux proverbe aux gens d'affaires: "Un tient vaut mieux que deux tu l'auras! J'ai le sentiment que la population de Magog est bien prête à accepter un projet d'amélioration de 650 000\$ ou un peu plus; par contre, je crains la réaction des contribuables sur un projet d'un million \$."

Le maire a ajouté: "Je pense que 650,000\$ ou mieux 700 000\$ de travaux, amorceront bien la revitalisation du centre-ville."

Programme du Festival du lait dévoilé

par Jacques BOUCHARD

COATICOOK — Lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée hier à la ferme Jean Raymond Simard, le nouveau conseil d'administration, du Festival de lait, présidé par M. Léonel Drouin, a lancé avec beaucoup d'optimisme et d'enthousiasme, son nouveau programme qui débutera le vendredi soir, 8 août prochain.

Près de 300 personnes étaient présentes à ce lancement officiel, ce qui est de bonne augure, a précisé M. Drouin. Parmi les principales activités offertes à l'intérieur du festival, on retrouve: les tirs de super tracteurs modifiés, soirée style casino, tirs de camionnettes, parade de chars allégoriques, exposition d'artisans, soirée disco, dégustation de fondants au fromage, plusieurs spectacles d'artistes, tour guidé à la laiterie, meunerie et ferme laitière, etc.

Entrée gratuite

Bien que le budget de fonctionnement du Festival soit de 110 000 \$, l'entrée sur le site sera gratuite. Le conseil d'administration entend défrayer ses coûts d'opération par la participation des visiteurs aux différentes activités telles: bingo lait, tirage d'une auto de marque Hyundai 1986, vente de produits laitiers au prix de gros. La vente de produits laitiers au prix de gros est rendu possible grâce à la parti-

cipation d'organismes tels: Agropur, Estrie Lait, Saputo, laiterie de Coatcook, la Fédération des Producteurs de lait du Québec et bien entendu, par la participation de quelques 300 personnes bénévoles qui y travailleront au cours des trois jours que durera le festival, a souligné M. Drouin. Le président se dit particulièrement fier de son nouveau conseil d'administration qu'il qualifie de jeune et dynamique, ce qui laisse entrevoir une longue vie au festival.

Bien que le festival ne débute officiellement que le vendredi 8 août, un concert de musique classique sera offert, vendredi 25 juillet à compter de 20h00, à l'église St-Jean-L'Évangéliste. Pour réserver, les gens sont priés de communiquer avec le bureau du festival ou un de ses administrateurs.

Enfin M. Drouin est persuadé à ce stade-ci qu'environ 35 000 visiteurs fouleront le sol du festival cette année et souhaite que dame nature soit de la partie.

Drogue fortement utilisée dans la région

Les stéroïdes anabolisants ou le mythe du surhomme

SHERBROOKE — Le mythe du superhomme, de la superfemme tel que le cinéma d'aujourd'hui le véhicule. L'être le plus musclé, le plus développé, le plus fort. L'indestructible!

Ou encore le désir du nouvel adepte de l'haltérophilie à fournir un rendement efficace dans le plus court temps d'entraînement sans s'arrêter à penser aux conséquences futures d'une telle pratique.

Pour le premier, il s'agit de gagner quelques pouces de biceps, de poitrine ou de tour de cuisse le plus rapidement possible alors que le second espère augmenter sa capacité de lever plus de livres ou de kilos dans un temps d'entraînement relativement court.

Voilà à quoi pourrait se résumer la fameuse affaire des stéroïdes anabolisants dont on ferait abondamment usage dans certains centres de culturisme ou d'haltérophilie de la région.

"On fait miroiter les avantages de l'utilisation d'une telle drogue sans élaborer plus qu'il ne faut sur les désavantages, les dangers que représente une telle utilisation", a commenté hier le sergent Patrick Hall, responsable de l'Escouade régionale des moeurs de la Sureté du Québec de l'Estrie.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, même si l'affaire fait jaser depuis quelques jours seulement, que la Sureté

du Québec a l'oeil et le nez sur l'affaire.

On parle de travaux d'enquête entrepris depuis le printemps dernier.

Recueillir une preuve dans un tel domaine demande patience, organisation, surveillance, opiniâtreté et surtout l'anonymat dans l'action.

La période de l'été ayant entraîné un certain ralentissement dans les gymnases, la police avait adopté le même rythme puis l'affaire a sorti au grand jour comme si la pratique était non seulement nouvelle mais avait atteint l'ampleur d'une épidémie.

Troubles graves

Si l'enquête risque d'en souffrir — ce qui est loin de décourager les policiers — peut-être l'aspect préventif de la question y gagnera puisque l'utilisation des stéroïdes anabolisants peut entraîner de graves troubles hormonaux tant chez l'homme que chez la femme tout en augmentant les risques de stérilité ou l'apparition d'autres troubles physiologiques.

Plus on en parlera, mieux ce sera.

Ce qu'il y a de choquant dans cette pratique c'est que certaines personnes profitent ou abusent de la confiance d'amateurs ou d'athlètes désireux d'obtenir des résultats probants dans le plus court temps possible.

Comme cette drogue est considérée comme un aliment contrôlé ou une drogue à usage restreint, on la passe, illégalement il va sans dire, sous la "couverture" à des prix fort élevés: 350 \$ à 400 \$ pour une poignée de pilules et même jusqu'à 1 500 \$ pour certains produits. Il n'y a pas que la volonté d'aider l'athlète dans ses performances mais profiter également d'un commerce lucratif.

Non seulement, l'usage des stéroïdes anabolisants se fait sans un contrôle médical mais on va jusqu'à dire qu'aucun médecin bien pensant ne prescrirait un tel produit maintenant que l'on en connaît les effets secondaires. On pourrait comparer le phénomène des stéroïdes anabolisants à celui des chaînes pyramidales: si le second ne fait mal qu'au portefeuille, le premier désorganise l'organisme humain tout en assénant un dur coup au budget du consommateur.

Festival de montgolfières: trois aéroliers de la région seront là

Multiplés envolées

Mais cet événement ne se limite pas aux compétitions comme telles. De multiples envolées de groupe sont prévues au programme.

André Bissonnette, ministre d'État aux Transports, ainsi que Francine Grimaldi, chroniqueuse bien connue, agiront respectivement à titre de président d'honneur et de marraine d'honneur.

Les organisateurs de ce Festival, le président Daniel Béland en tête, attendent plus de 100,000 personnes au cours des dix jours que durera cet "hommage au ciel".

A quel genre de prouesses se livrent les aéroliers? Quelques exemples illustrent l'agilité dont doivent faire preuve les participants pour se distinguer... La chasse à la clé: Perché sur un poteau sur le site de l'aéroport, l'objet de la chasse attend les pilotes qui ma-

noeuvent pour l'attraper. Pour l'"objectif", l'officiel en charge choisit et dispose une cible à 10 ou 15 kilomètres de l'aéroport. Voquant avec les vents dominants, le pilote situe la cible (un X géant) du haut des airs et manoeuvre vers elle. Il doit lancer son marqueur le plus près de la cible. Le plus habile gagne. Et ainsi de suite...

Moment privilégié

Le Festival se révèle également un moment privilégié pour tous les cerf-volantistes. Il y aura de tout, du cerf-volant à sa plus simple expression aux spectaculaires cerf-volants acrobatiques...

Et puis, bien sûr, une foule d'autres activités s'inscrivent à l'intérieur de cet événement, comme le spectacle de André-Philippe Gagnon...

Assemblées de la MRC de l'Or Blanc

La Ville d'Asbestos souvent absente

par Henri RICHARD

ASBESTOS — Depuis le début de l'année 1986, la Ville d'Asbestos a assisté à moins de 50 pour cent des assemblées mensuelles de la MRC de l'Or Blanc.

Après des présences successives du maire Roch Fréchette aux assemblées de janvier et février, le représentant de la Ville d'Asbestos a assisté à une seule assemblée de-

puis les cinq derniers mois, soit celle du mois d'avril.

Pourtant dans les 4 assemblées de la MRC de l'Or Blanc où Asbestos brillait par son absence, on a

souvent discuté de sujets concernant directement la principale ville du territoire.

Après une opposition contre l'achat d'un appareil de traitement de texte pour la MRC de l'Or Blanc, lors de la réunion du mois de janvier, aucun représentant de la ville d'Asbestos n'était présent lors de l'achat de l'ordinateur au mois de

mars.

Selon le maire Fréchette, Asbestos n'avait pas à payer pour des équipements déjà existants dans sa municipalité, et il accusait par l'occasion les petites villes de profiter de la plus grande pour se doter d'appareils modernes. Le vieux débat des quote-parts allaient resurgir.

A la réunion du mois de mai, le maire du Canton de Wotton, M. Gilles Grenier, suggérait qu'on déménage les bureaux administratifs de la MRC de l'Or Blanc à Ham-Sud. Cette petite localité orblanoise était sur le point de perdre son bureau d'enregistrement.

Encore là, la ville d'Asbestos, qui retire plus de 8 000 \$ en location

d'espace à la MRC, était absente du débat qui n'a pas connu de suite depuis le mois de mai.

Finalement, le maire du Canton de Shipton, Marcel Grenier, a invité les maires de la MRC de l'Or Blanc, mardi soir, à une sérieuse réflexion sur la répartition des quote-parts des municipalités pour le budget de 1987.

"On aimerait bien ça que le maire d'Asbestos soit présent plus souvent aux réunions de la MRC. Il pourrait nous répondre face à face à la place des journaux", s'est exclamé le maire Grenier lors de la dernière assemblée générale.

Protocole d'entente en vue de la mise en valeur des rives

ROCK FOREST (MM) — Malgré le fait que le gouvernement libéral ait décidé de saborder le programme Berges neuves, l'Association des riverains de Rock Forest inc. (ARRFI) et le Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François ont signé un protocole d'entente, qui vise l'illustration de quatre sites qui pourront éventuellement être mis en valeur.

Cette démarche s'inscrit d'ailleurs dans la phase II de l'opération environnementale lancée l'année dernière, par le Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François.

Conscient que l'aide gouvernementale dans la mise en valeur du milieu aquatique a été annulée et sachant fort bien que les municipalités n'ont pas les ressources financières nécessaires pour supporter de tels projets, le président de l'ARRFI, André Poulin, a expliqué que cette démarche était mise de l'avant afin "d'être prêt si jamais un autre programme provincial est mis sur pied".

"Nous pensons que le gouvernement va lancer, tôt ou tard, un autre programme semblable à Berges neuves. Nous voulons tout simplement devancer les choses et si ce programme est annoncé, notre dossier sera très bien étoffé", d'exclamer M. Poulin.

L'entente entre les deux organismes implique, de la part du Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François, la présentation illustrée de quatre zones situées en bordure de la rivière Magog susceptibles d'être aménagées.

"Le Comité d'assainissement veut toujours soutenir les efforts mis de l'avant pour mettre en valeur le territoire aquatique. Même si les subventions ont été coupées, nous avons remarqué que les municipalités ont la volonté d'aller de l'avant. Il faut continuer le cheminement des dossiers et cette entente s'inscrit dans cette optique", a indiqué Christiane Allaire, adjointe au directeur-général du Comité d'assainissement.

Description

Le mandat consiste en fait à illustrer une zone située en bordure du chemin Université, laquelle imagera le reboisement à effectuer, alors qu'un second croquis permettra de visualiser une halte de repos, un sentier et un quai pour la pêche près du barrage Rock Forest.

Le site de la pointe Grignon fait également partie des projets de mise en valeur. L'ARRFI entend faire illustrer le site actuel et ce qu'il pourrait devenir, en éliminant la pointe qui s'avance dans l'eau, perpendiculairement à la rive.

Toutes ces illustrations seront effectuées au coût de 150 \$.

"Une fois que nous aurons ces illustrations, nous les remettrons au conseil municipal de Rock Forest. On pense qu'une plage municipale pourrait être aménagée et on va travailler pour qu'un circuit de canotage soit instauré. Cet aménagement permettrait un circuit de canotage depuis le lac des Nations jusqu'au lac Memphrémagog", de confier le président de l'ARRFI.

Assainissement: lacunes dénoncées par l'Association des riverains

ROCK FOREST (MM) — L'Association des riverains de Rock Forest inc. (ARRFI) ne parvient pas à comprendre la raison qui a motivé le ministère de l'Environnement de ne pas considérer prioritaire le projet d'assainissement des eaux présenté par l'organisme. Comme résultat, des travaux d'aqueduc et d'égout seront effectués sur le côté sud de la rivière Magog, cependant que les riverains d'en face continueront de déverser des eaux usées dans le cours de cette rivière, faute d'intervention.

Pour le moins particulière, cette situation a été vivement dénoncée, hier, par M. Gilles Moreau, secrétaire de l'ARRFI.

Après avoir rappelé l'historique du dossier, parsemé de nombreux imbroglios, M. Moreau a indiqué que les membres de l'association comptaient bien revenir à la charge en présentant, une nouvelle fois, une pétition au conseil municipal de Rock Forest pour inciter les administrateurs à prendre position dans ce dossier.

Dans les faits, les membres de l'ARRFI se disent ravis de l'annonce des travaux de réfection du chemin Université, de même que la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égout, mais ils dénoncent le fait qu'ils ne soient faits que partiellement, c'est-à-dire uniquement sur la rive sud de la rivière Magog.

Les travaux de réfection seront réalisés grâce à une subvention de 750,000 \$ venant du ministère des Transports. Le reste du projet — soit 1,250,000 \$ — sera effectué sans contribution gouvernementale, ce qui constitue une première au Québec selon l'organisme.

C'est ainsi que les riverains de la rivière Magog (côté sud) devront annuellement payer entre 600 \$ et 1,000 \$ de taxes foncières supplémentaires et ce, pour une période de 20 ans. Cette implication financière des contribuables du secteur permettra la concrétisation du projet.

La rive nord

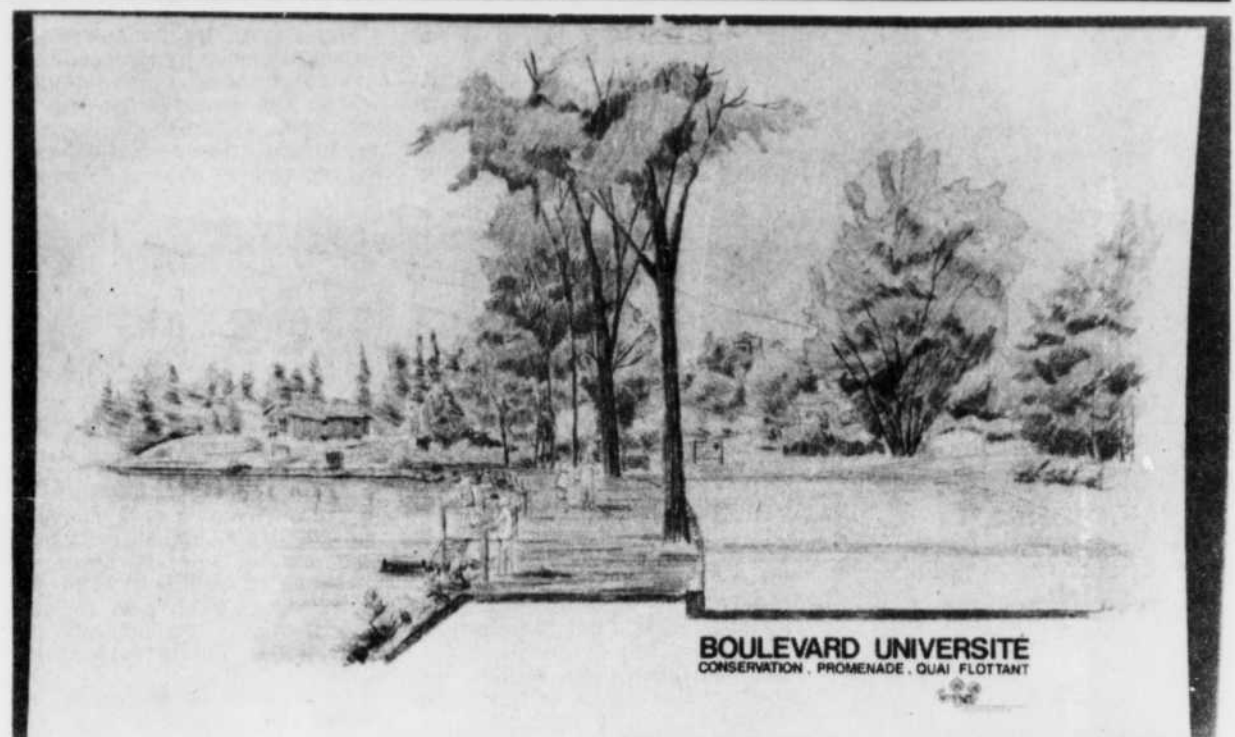
Le secrétaire de l'ARRFI trouve inacceptable que ces travaux d'aqueduc et d'égout soient réalisés sur une seule rive.

"Un côté de la rivière sera nettoyé, tandis que de l'autre, des déchets continueront d'être déversés. C'est complètement illogique. Les riverains du côté nord sont prêts à collaborer financièrement pour que des travaux d'aqueduc et d'égout soient faits sur leur côté. Nous avons déjà adressé une lettre au conseil pour lui faire part de la volonté des gens, mais notre lettre a été déposée aux archives. Nous allons donc revenir à la charge", d'ajouter M. Moreau.

Sur la rive nord, l'ARRFI estime qu'il faudrait aussi prévoir une somme de 1,250,000 \$ pour effectuer les travaux d'aqueduc et d'égout.

"Si les riverains sont prêts à contribuer, qu'on aille de l'avant même s'il n'est plus possible d'obtenir des subventions", maintient le secrétaire de l'ARRFI.

Une rencontre doit incidemment se tenir la semaine prochaine entre le comité exécutif de l'ARRFI et les deux conseillers municipaux concernés par ce projet, à savoir MM. Jean-Guy Dion et Claude Vermette.



(Photo La Tribune par Jacques Corriveau)

C'est à partir de ces illustrations que l'ARRFI entend démontrer l'importance de mettre en valeur certains secteurs de la rivière Magog.

Le VOITURIER



En collaboration avec

Podium SPORT
2001 INC.

280, rue Marquette
Galeries Quatre Saisons

GRATUITS VÉLOS BMX

À l'achat d'un véhicule neuf chez Le Voiturier, recevez gratuitement un vélo BMX 12" chromé avec poignées Freestyle et selle Royal aero, courtoisie de Podium Sport 2001 inc.

Hâtez-vous, l'offre est valide pour toutes les transactions conclues entre le 15 juillet et le 15 août 1986.

On s'est engagé à vous en donner plus

- Vente de voitures neuves Mercury et Lincoln
- Vente de camions Ford toutes catégories
- Location long terme Tapis Rouge
- Pièces
- Service
- Carrosserie



via bec LOCATION A COURT TERME
- automobiles
- camions
- minibus

1261, RUE KING EST, SHERBROOKE 569-5981 1-800-567-3499

(EN HAUT DE LA CÔTE DANS L'EST DE LA VILLE)

RESTAURANT Elite
A L'AVANT-GARDE
4200, King ouest, Sherbrooke
Réservations: 563-4755
Fruits de mer • Grillade • Fine cuisine

Le restaurant Elite vous propose, pour les mois de juillet et août 1986, son Festival d'Alaska

Du lundi au vendredi soir

- LE MENU** — COCKTAIL DE CREVETTES NORDIQUES
— BISQUE DE CREVETTES ET CRABE
— LA TIMBALE AU CRABE ET POISSONS
— LE PAIN A L'AIL
— LES PATTES DE CRABE D'ALASKA
— LE FILET MIGNON

ASSIETTE GARNIE \$19.75

BON APPETIT!

provigo

GALERIES QUATRE SAISONS

MAINTENANT RE-OUVERT



TOMATES ROSES

CANADA
NO. 1

1⁹⁶ kg **89[¢]** lb

OEUFs FRAIS

CAT. "A"
CAL. GROS

1⁰⁹ douz.



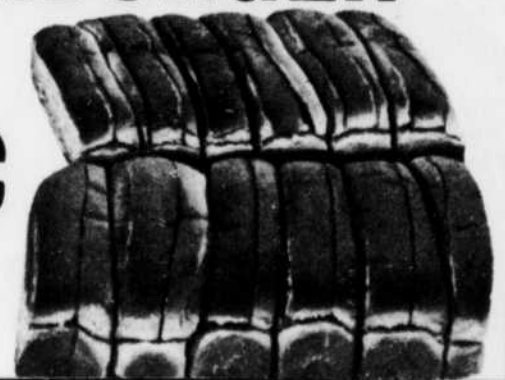
SUCRE GRANULÉ

4 kg **1⁸⁹**



PAINS A HOT DOG OU A HAMBURGER

douz. **79[¢]**



Bienvenue

Chez ATLANTIQUE en juillet c'est la ...

FOLIE FURIEUSE!

Suite au vif succès obtenu lors de la vente de la folie furieuse, Atlantique continue cette promotion une dernière semaine seulement. C'est à ne pas manquer!

FISHER
CHAÎNE STÉRÉO
comprendant amplificateur de 30 watts, can. avec égalisateur graphique, syntonisateur AM-FM, magnéto-cassette jumelé, table tournante semi-automatique et des haut-parleurs.
modèle 3845
599⁹⁵

Écouteurs Sony MDR-31
Gratuit avec cet achat

PIONEER
LECTEUR-LASER PD 6010
modèle
"L'enregistrement numérique. Le moyen de reproduction sonore le plus perfectionné qui soit."
399⁹⁵

Programmation avec télécommande incluse

SANYO
SYSTÈME DE SON
modèle GXT-212
comprendant amplificateur avec égalisateur graphique, syntonisateur AM-FM, table tournante, magnéto-cassette jumelé, avec doubleage rapide, colonnes acoustiques et meuble audio de luxe.
399⁹⁵

Meuble inclus

HITACHI
Télécouleur 20 pouces
modèle MT-2550
- télécommande infrarouge
- convertisseur intégré
- affichage à l'écran
599⁹⁵

Base pivotante
Gratuite avec cet achat

HARMAN/KARDON
Récepteur HARMAN/KARDON
Table tournante
Haut-parleurs
799⁹⁵

Chaîne stéréo de qualité
modèle HK-385

Gratuit avec achat meuble Bestar 4016

AKAI
Radio AM/FM stéréo cassette
haute puissance
modèle PJ-35
299⁹⁵

ÉPARGNEZ 50⁰⁰

RCA
Vidéo VHS
modèle VMT 285
- télécommande infrarouge
- convertisseur intégré
- programmation complète
499⁹⁵

Haute qualité

SANYO
Télécouleur 21"
modèle 12C700
- télécommande infrarouge
- convertisseur de 102 canaux
- écran plat
- affichage à l'écran
était 749.95
699⁹⁵

50\$ de réduction

SANYO
91C630
télé 20" télécom conv. (Qt. 8)
498⁸⁸

HITACHI
MT2560
télé 20" télécom conv. (Qt. 6)
588⁸⁸

SONY
KV1965
télé 20" conv. (Qt. 6)
528⁸⁸

HITACHI
TS3734
26" télécom conv. (Qt. 5)
898⁸⁸

SANYO
VCR7150
vidéo beta télécom conv. (Qt. 5)
428⁸⁸

SANYO
VCR4035 accès direct
Vidéo Super Beta (Qt. 8)
448⁸⁸

FISHER
FVHC810
Vidéo VHS télécom conv. (Qt. 6)
448⁸⁸

FISHER
FVHC815 stéréo/dolby
Vidéo VHS télécom conv. (Qt. 6)
498⁸⁸

SANYO
665
chaîne stéréo 100 watts (Qt. 6)
698⁸⁸

KENWOOD
KD348
table tournante (Qt. 10)
98⁸⁸

SANYO
Vidéo Super Beta HI-FI
modèle VCR-7250
- son stéréophonique
- télécommande infrarouge
- 105 canaux
- minuterie 8 émissions
- 14 jours
599⁹⁵

réduction de 100⁰⁰

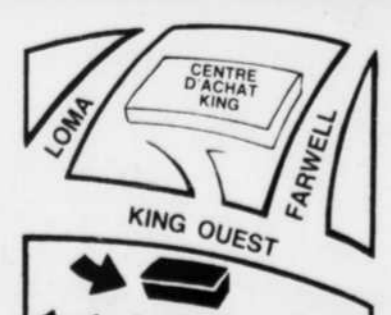
était 699.95

MITSUBISHI
Vidéo VHS
modèle HS-328 H.O.
- télécommande infrarouge
- 14 jours
- convertisseur de 105 canaux
599⁹⁵

Gratuit avec achat 3 cassettes vidéo au chrome

DES PRIX FOUS FOUS FOUS

Certains modèles peuvent être des démonstrateurs



SUPER MAGASIN PRINCIPAL
2222 RUE KING OUEST
566-0261

Nous avons les plus bas prix et ça, on vous le garantit par écrit.

Notre garantie: la différence plus **10%**

Notre fameuse garantie du plus bas prix signifie que si vous achetez un article chez Atlantique et que dans les quinze (15) jours suivant votre achat vous trouvez le même article ailleurs moins cher que chez nous, nous vous remboursons la différence plus 10% de cette différence sur présentation d'une preuve du prix ailleurs.

Jean Valée
PRÉSIDENT

LES MEILLEURS PRIX
LE MEILLEUR CHOIX
LE MEILLEUR SERVICE

UN POUVOIR D'ACHAT INCROYABLE!

135 MAGASINS

ATLANTIQUE IMAGE ET SON
AUSSI AVANCÉ QUE LA TECHNOLOGIE DE NOS PRODUITS